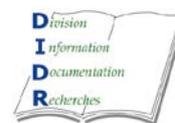


UKRAINE



7 octobre 2020



Le système judiciaire depuis 2014

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Principes constitutionnels	4
2. Réformes de 2014-2015	4
2.1. Discrédit du système judiciaire et exigence de réformes	4
2.2. Purge des administrations	5
2.3. Les nouveaux organes anticorruption	5
3. Réformes de 2016-2017	6
3.1. Points principaux	6
3.2. La nouvelle Cour suprême et le Conseil supérieur de la justice	7
3.3. La difficile réforme du Parquet	7
3.4. Un bilan d'étape mitigé	8
4. Réformes de 2019-2020	10
4.1. Magistrature : un renouvellement inabouti	10
4.2. Alternance de 2019 : le nouveau gouvernement face à la magistrature	10
4.3. Les organes anticorruption : succès et déboires	12
4.4. Vers une nouvelle réforme en 2020	14
5. Les procès « historiques »	15
5.1. Affaires politiques de 2013-2014	15
5.2. Affaires liées au conflit	16
6. Situation des avocats et de l'assistance judiciaire	17
Bibliographie	19

Résumé : Le système judiciaire ukrainien, depuis l'indépendance du pays en 1991, traîne une série de problèmes systémiques, notamment l'ingérence des groupes d'intérêt politiques et financiers, la corruption endémique et la non-exécution fréquente des décisions. Après la « révolution de la dignité » de février 2014, le nouveau pouvoir, en coopération avec le Conseil de l'Europe, entreprend une série de réformes pour rendre le système judiciaire plus efficace et plus transparent, combattre la corruption et écarter les fonctionnaires compromis, notamment les magistrats. Cependant, le renouvellement de de l'appareil judiciaire ne peut être mené à terme et plusieurs des nouvelles lois, votées en hâte, sont annulées par le Conseil constitutionnel. Dans les affaires politiquement sensibles, notamment liées au conflit mené depuis 2014 dans l'est du pays, les tribunaux sont exposés aux pressions et menaces des groupes paramilitaires. Les avocats sont également exposés aux pressions et pratiques de corruption ; cependant, un système d'aide judiciaire gratuit est mis en place à partir de 2013.

Abstract : The Ukrainian justice system, since the country gained independence in 1991, has suffered from a series of systemic problems, including interference from political and financial interest groups, rampant corruption and frequent non-enforcement of decisions. After the "revolution of dignity" of February 2014, the new power, in co-operation with the Council of Europe, undertakes a series of reforms to make the judicial system more efficient

and transparent, to combat corruption and to remove compromised officials, especially magistrates. However, the renewal of the judiciary cannot be completed and several of the new laws, passed in haste, are overturned by the Constitutional Council. In politically sensitive cases, particularly related to the conflict that has been waged since 2014 in the eastern part of the country, the courts are exposed to pressure and threats from paramilitary groups. Lawyers are also exposed to pressures and corrupt practices; however, a free legal aid system was put in place from 2013.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Principes constitutionnels

La Constitution de l'Ukraine, dans sa version amendée en février 2019, spécifie que :

L'autorité de l'Etat repose sur la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire (Art. 6)

Chacun est libre de contester une décision des autorités nationales et locales, devant les tribunaux, le Défenseur des droits de l'homme auprès de la Verkhovna Rada (Parlement d'Ukraine) et la Cour constitutionnelle d'Ukraine suivant les formes prescrites par la loi, et de défendre ses droits par tout moyen non interdit par la loi (Art. 55)

Chacun a droit à une assistance judiciaire professionnelle, qui peut être fournie gratuitement dans les conditions spécifiées par la loi, et est libre de choisir son défenseur (Art. 59)¹.

La Cour constitutionnelle d'Ukraine se compose de 18 juges nommés pour un tiers par le président de la République, un tiers par le Parlement et un tiers par le Congrès des juges d'Ukraine. La nomination des juges se fait sur une base compétitive. Un juge à la Cour constitutionnelle doit parler la langue nationale, être âgé de 40 ans accomplis au jour de sa nomination, justifier d'une éducation supérieure, de quinze ans d'expérience professionnelle dans le domaine du droit, d'une intégrité morale et d'une compétence juridique reconnue. Il ne doit appartenir ni à un parti politique, ni à un syndicat, ni occuper un mandat représentatif ou un emploi lucratif sauf comme universitaire, enseignant ou créatif. Il est nommé pour neuf ans reconductibles (Art. 148) jusqu'à la limite d'âge de 70 ans (Art. 149). Il est indépendant et inviolable et ne peut être arrêté ou détenu que sur décision de la Cour constitutionnelle, sauf s'il est pris en flagrant délit d'un crime grave. Il ne peut être démis de ses fonctions qu'à une majorité des deux tiers de la Cour constitutionnelle (Art. 149). La Cour constitutionnelle est habilitée à interpréter la Constitution et vérifier la constitutionnalité des actes du Parlement, du président de la République, du conseil des ministres et du Parlement de la République autonome de Crimée, ainsi que des textes proposés à référendum ; ses décisions sont finales et définitives (Art. 151)².

2. Réformes de 2014-2015

2.1. Discrédit du système judiciaire et exigence de réformes

Selon l'ONG Transparency International, dans un rapport comparant les évolutions de l'Etat de droit dans plusieurs pays ex-soviétiques, l'Ukraine, depuis son indépendance en 1991, est considérée par plusieurs observateurs comme un régime « partiellement libre » ou « hybride » où les pouvoirs publics sont souvent subvertis par des groupes d'intérêts privés ; les gouvernements issus de la « Révolution orange de 2004 », malgré leurs discordances et divisions internes, introduisent un certain nombre de réformes politiques et économiques mais ces acquis sont en grande partie annulés entre 2010 et 2014 sous la présidence de Viktor Ianoukovitch³.

De novembre 2013 au 22 février 2014, un mouvement de protestation centré sur la place Maidan à Kiev (mouvement « Euromaidan » ou « révolution de la dignité ») aboutit à la chute du régime pro-russe et autoritaire de Viktor Ianoukovitch et du Parti des Régions et à l'avènement d'un gouvernement de coalition pro-occidental et antirusse⁴.

¹ UKRAINE, « Constitution of Ukraine (2004, amended 2019) », 07/02/2019, [url](#)

² UKRAINE, « Constitution of Ukraine (2004, amended 2019) », 07/02/2019, [url](#)

³ Transparency International, 26/03/2020, [url](#)

⁴ DELCOUR DE TINGUY Anne et ARMANDON Emmanuelle, Sciences-Po/CERI, 01/12/2014, [url](#)

La réforme de la justice est une des premières exigences des manifestants d'Euromaïdan⁵. Selon un sondage commandé en décembre 2014 par deux think tanks ukrainiens, « Ilko Kucheriv Democratic Initiatives Foundation » et « Razumkov Center Sociology Service », 81% des personnes interrogées ne font pas confiance aux tribunaux ; une forte majorité pense que les juges sont influencés par la corruption (94% des sondés), les influences politiques (80,5%), les pots-de-vin (77%), la connivence entre magistrats pour couvrir mutuellement leurs erreurs (73%)⁶.

En 2014-2015, trois lois majeures sont votées : la Loi pour restaurer la confiance dans l'autorité judiciaire, la Loi de lustration (voir 2.2) et la Loi assurant le droit à un procès équitable⁷. Cependant, la mise en place de ces réformes est souvent incomplète et comporte de nombreuses lacunes. D'après une étude du think tank allemand *Stiftung Wissenschaft und Politik*, après les élections législatives d'octobre 2014, 69% des lois sont votées en procédure accélérée avec un certain « manque de professionnalisme » et la formulation des textes législatifs est souvent vague ou contradictoire⁸.

2.2. Purge des administrations

En avril 2014, des militants des groupes d'autodéfense de Maïdan, du parti Secteur droit (ultranationaliste ukrainien) et d'AutoMaïdan encerclent le bâtiment de la Cour suprême où se tient un congrès des juges et obligent les magistrats à sortir de l'immeuble au milieu d'un « corridor de la honte » ; ces groupes font pression sur le Parlement pour le vote rapide d'une loi d'épuration⁹.

La Loi de lustration du 16 septembre 2014, amendée en 2015, exclut du gouvernement ou des postes supérieurs de la fonction publique « les personnes qui ont contribué à l'usurpation de pouvoir par les précédentes autorités [jusqu'en février 2014], celles dont les actions ou omissions ont sapé les fondements de la sécurité nationale de l'Ukraine, celles qui ont occupé des postes importants durant l'ère soviétique ou encore celles qui ont ordonné ou encouragé l'action de la police contre les manifestants de l'Euromaïdan »¹⁰.

Les résultats de cette purge sont pourtant jugés décevants en 2020 (voir 5.1)

2.3. Les nouveaux organes anticorruption

Selon un rapport publié en 2017 par le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO), le rejet de la corruption par l'opinion ukrainienne est un des catalyseurs de la « révolution de la dignité » de février 2014. Les nouvelles autorités s'emploient à définir une Stratégie anticorruption pour la période 2014-2017 et créent une série d'organes répressifs spécialisés : Agence nationale de prévention de la corruption (NACP¹¹), Bureau national anticorruption (NABU¹²), Procureur spécial anticorruption (SAPO¹³), Agence de recouvrement et gestion des avoirs (ARMA¹⁴), etc.¹⁵

⁵ Ofpra-BFA, "Report on the mission to Ukraine", 05/2017, [url](#)

⁶ Ilko Kucheriv Democratic Initiatives Foundation, 16/03/2015, [url](#)

⁷ Ofpra-BFA, "Report on the mission to Ukraine", 05/2017, [url](#)

⁸ Ofpra-BFA, 05/2017, [url](#)

⁹ OHCHR, 15/05/2014, [url](#) ; International Commission of Jurists (ICJ), 04/2020, [url](#)

¹⁰ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

¹¹ En ukrainien : Національне агентство з питань запобігання корупції (НАЗК/NAZK) ; en anglais : *National Agency for Prevention of Corruption*.

¹² En ukrainien : Національне Антикорупційне Бюро України (НАБУ/NABU) ; en anglais, *National Anti-Corruption Bureau of Ukraine*.

¹³ En ukrainien : Спеціалізована антикорупційна прокуратура (САП), en anglais : *Specialized Anti-Corruption Prosecutor's Office*.

¹⁴ En anglais : *Asset Recovery and Management Agency*.

¹⁵ GRECO, 08/04/2017, §108, [url](#)

L'Agence nationale de prévention de la corruption (NAPC, NAZK) est chargée de tenir le registre des déclarations de patrimoine des responsables publics, nationaux ou locaux, de vérifier l'exactitude de ces déclarations et leur conformité avec le train de vie de l'intéressé, d'identifier et permettre la saisie des avoirs acquis par la corruption¹⁶.

Selon Paul Niland :

« On trouve sur le site web du NABU des statistiques sur les activités du Bureau qui, au 31 août 2018, avait mené 644 enquêtes ayant donné lieu à 161 notifications de suspicion, 244 dépôts de plaintes, 155 actions en justice et 21 condamnations pénales. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, en matière d'efficacité, c'est un bon début. »¹⁷

L'ARMA, formée sous la tutelle de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (OCDE), a pour vocation d'identifier, recouvrer et gérer les biens volés ou de provenance douteuse en coopération avec d'autres institutions ukrainiennes et étrangères. Son recrutement et sa formation sont en voie d'achèvement en juillet 2017¹⁸.

Le Bureau spécial d'investigations (SBI) est chargé d'enquêter sur les délits éventuels attribués aux membres du NABU et du Service anticorruption du Parquet¹⁹.

3. Réformes de 2016-2017

3.1. Points principaux

Une nouvelle vague de réformes est conduite en 2016 avec la révision du chapitre 8 de la Constitution et de la Loi sur le système judiciaire et le statut des juges, ces dispositions votées le 2 juin 2016 et entrant en vigueur le 30 septembre 2016 ; il s'y ajoute la révision de la loi sur le Conseil supérieur de la justice, votée le 21 décembre 2016 et entrant en vigueur le 5 janvier 2017²⁰.

Selon un rapport présenté en janvier 2017 devant le Conseil de l'Europe, ces dispositions sont conformes aux recommandations de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Les principaux points sont²¹ :

- Le président de la République et le Parlement sont dessaisis de leur pouvoir de nommer les juges, et, concernant le président, de les révoquer, ce qui était considéré comme une ingérence du pouvoir politique dans l'appareil judiciaire²² ;
- Le pouvoir du président de la République se limite à effectuer les nominations ou révocations en stricte conformité avec les décisions de la Haute Commission de qualification, organe indépendant rattaché au Conseil supérieur de la justice²³ ;
- Le Conseil supérieur de la justice est réformé pour que la majorité de ses membres soient des juges et que ni le président de la République, ni le Parlement ne soient en mesure d'influencer ses décisions²⁴ ;

¹⁶ NABU, « FAQ - 3.5. What other agencies work in the sphere of fighting corruption and how do they differ? » n.d., [url](#)

¹⁷ Paul NILAND, Fondation Jean-Jaurès, 27/05/2019, [url](#)

¹⁸ OCDE, 27/07/2017, [url](#)

¹⁹ NABU, « FAQ - 3.5. What other agencies work in the sphere of fighting corruption and how do they differ? » n.d., [url](#)

²⁰ GRECO, 08/04/2017, §108, [url](#)

²¹ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

²² Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

²³ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

²⁴ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

- Le procureur général, nommé pour 6 ans (au lieu de 5 antérieurement), voit son indépendance renforcée et ne peut plus être révoqué par le Parlement. Il est dessaisi de ses pouvoirs de supervision²⁵ ;
- Une nouvelle Cour suprême est créée, coiffant l'ensemble du système judiciaire²⁶ ;

Deux lois viennent compléter la réforme constitutionnelle :

- La Loi sur le système judiciaire et le statut des juges, entrée en vigueur le 30 septembre 2016²⁷ ;
- Le décret du 9 août 2016 instaurant l'Inspection générale : celle-ci est chargée de vérifier la légalité des actes des procureurs et enquêteurs²⁸.

La Haute Commission de qualification des juges (HCQ), créée en 2014, commence à fonctionner. De février à juin 2016, elle procède à l'évaluation de 300 juges. 20% d'entre eux démissionnent ou refusent l'évaluation, 5% sont renvoyés à l'École nationale de la magistrature pour complément de formation ; dans 15% des cas, la Haute Commission sursoit à décider et renvoie à un examen ultérieur. Au terme de ce processus, les 60% de juges restants se voient attribuer des postes²⁹.

Le système électronique de déclaration de patrimoine est en service depuis le 15 août 2016 ; à terme, il doit permettre de vérifier le patrimoine de plus de 100 000 agents publics dont les magistrats³⁰.

3.2. La nouvelle Cour suprême et le Conseil supérieur de la justice

La nouvelle Cour suprême est formée en 2017 : sur 1 436 candidats, 118 sont retenus ; la plupart d'entre eux sont d'anciens juges mais aussi des avocats et universitaires. Valentyna Danishevka est élue présidente de la Cour. Le processus de désignation est jugé transparent et digne de confiance par les experts européens³¹. La Cour suprême regroupe en une structure unique les trois Cours de cassation, générale, administrative et commerciale, avec un stock de 50 000 à 70 000 dossiers en instance : la journaliste Nataïla Lebed, du média 112.ua³² estime que même si la Cour suprême était à effectif complet, cela représenterait environ 580 dossiers par juge³³. D'autre part, les anciens juges démis intentent un recours devant la Cour constitutionnelle qui aboutira en février 2020 (voir 4.1)³⁴.

Le Conseil supérieur de la justice, instauré par le Parlement en septembre 2016, comprend 21 membres dont dix élus par le Congrès des juges, deux nommés par le Président et deux par le Parlement. Deux autres sont élus par le Congrès des avocats ukrainiens, deux par le Congrès des procureurs de l'Ukraine et deux par des institutions de l'enseignement supérieur. Le président de la Cour suprême est membre de droit du Conseil supérieur de la justice³⁵.

3.3. La difficile réforme du Parquet

²⁵ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

²⁶ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

²⁷ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

²⁸ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

²⁹ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

³⁰ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

³¹ Ukrinform, 19/04/2019, [url](#)

³² 112.ua, "Natalia Lebed", s.d., [url](#)

³³ LEBED Natalia, 112.ua, 06/08/2020, [url](#)

³⁴ Reuters, 19/02/2020, [url](#) ; Democracy Reporting International, 15/05/2020, [url](#)

³⁵ UKRAINE, 09/2016, [url](#) ; Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

Le procureur joue un rôle essentiel dans la procédure pénale : selon les informations recueillies par le GRECO, le tribunal s'aligne presque systématiquement sur ses conclusions et le taux d'acquiescement est très bas, de l'ordre de 1%³⁶.

Le poste de procureur général est fortement exposé aux variations politiques : il a cinq titulaires successifs entre 2013 et 2016³⁷. L'encyclopédie en ligne Wikipedia, source de fiabilité non garantie, compte 9 titulaires de 2014 à 2020 : Viktor Pshonka (en poste sous la présidence de Viktor Ianoukovitch), Oleh Makhnitsky (nommé le 22 février 2014), Vitaly Yarema, Viktor Shokin, Yuriy Sevruck, Iouri Loutsenko, Ruslan Riaboshapka, Viktor Chumak, Iryna Venediktova (nommée le 17 mars 2020)³⁸.

Selon les informations recueillies en juin 2016 par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et l'Office fédéral de l'immigration et de l'asile autrichien (Bundesamt für Fremdenwesen und Asyl/BFA), le nombre de procureurs aux trois niveaux (tribunaux locaux, Cours d'appel et Bureau du procureur général) baisse de 18 000 en 2014 à 11 000 à la fin de 2016. La grande majorité de ces procureurs étaient déjà en service sous le gouvernement de Viktor Ianoukovitch, le nombre restreint de candidats ne permettant pas un renouvellement massif³⁹. Les salaires des procureurs sont en outre très bas et ne permettent pas de vivre décemment, de sorte que la plupart d'entre eux sont réduits à demander des pots-de-vin quand ils ont affaire à un riche justiciable ; les diplômes et charges de procureur sont souvent acquis de manière vénale et le travail des avocats consiste en grande partie à acheter la complaisance des procureurs⁴⁰.

3.4. Un bilan d'étape mitigé

En janvier 2017, un rapport du Conseil de l'Europe déplore le peu de résultats des réformes dans le domaine clé de la lutte anticorruption :

« Le phénomène de corruption endémique que connaît l'Ukraine reste un sujet de préoccupation majeur. L'absence prolongée de progrès notable et concret dans ce domaine, notamment pour ce qui est des poursuites et des condamnations, pourrait réduire les effets de l'ambitieux programme de réforme élaboré par les autorités et ébranler la confiance dans le système politique de la population ukrainienne, qui y verrait une trahison des principes de la "Révolution de la dignité". Toutes les parties prenantes ukrainiennes sont par conséquent invitées à redoubler d'efforts, à tous les niveaux, pour combattre la corruption dans le pays⁴¹. »

Cependant, en janvier 2018, le rapport du Groupe de travail des Nations unies sur les droits de l'homme dresse un bilan en partie positif des réformes entreprises depuis 2016 : « La Constitution avait été modifiée en 2016 pour renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, notamment en éliminant les influences politiques dans le processus de formation des tribunaux et de nomination des juges ». Le Groupe de travail note en particulier les progrès de l'aide juridique (voir 6.)⁴².

En février 2018, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe⁴³ présente aux autorités ukrainiennes son plan d'action 2018-2021 pour la réforme de la justice et dresse un bilan positif des changements en cours⁴⁴ :

³⁶ GRECO, §108, 08/04/2017, [url](#)

³⁷ Ofpra-BFA, "Report on the mission to Ukraine", 05/2017, [url](#)

³⁸ Wikipedia (en anglais), « Prosecutor General of Ukraine », m. à j. le 12/05/2020, [url](#)

³⁹ Ofpra-BFA, "Report on the mission to Ukraine", 05/2017, [url](#)

⁴⁰ Ofpra-BFA, "Report on the mission to Ukraine", 05/2017, [url](#)

⁴¹ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), 09/01/2017, [url](#)

⁴² Assemblée générale des Nations Unies, 03/01/2018, [url](#)

⁴³ Comité regroupant les ministres des Affaires étrangères des Etats membres. Voir Conseil de l'Europe, « A propos du Comité des Ministres », s.d., [url](#)

⁴⁴ Conseil de l'Europe, Comité des ministres, 21/02/2018, [url](#)

« Les amendements constitutionnels concernant le système judiciaire, la loi sur le système judiciaire et le statut des juges ainsi que la loi sur le Conseil supérieur de la justice (CSJ), adoptés en 2016, montrent que la réforme est en bonne voie. Ces modifications législatives, qui visaient à transformer la structure institutionnelle et les fonctions des autorités judiciaires en Ukraine, ont considérablement accru l'indépendance des juges en confiant à ce Conseil la responsabilité de leur nomination et révocation⁴⁵. »

Le même rapport souligne toutefois les dysfonctionnements persistants du système judiciaire et notamment le problème récurrent de la non-exécution des décisions : en avril 2017, 12 334 recours sont pendants devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), relatifs à des décisions de justice non exécutées, souvent depuis plus de cinq ans. 8 400 de ces recours ont été transmis aux autorités ukrainiennes⁴⁶.

« L'exécution des arrêts de la Cour concerne essentiellement des affaires qui sont en attente d'exécution devant le CM⁴⁷ depuis plus de cinq ans. Il s'agit d'affaires qui surchargent le système de la Convention en raison de leur nature répétitive (groupe d'affaires Ivanov et Zhovner), ainsi que d'affaires qui soulèvent des questions liées à l'absence d'enquête effective sur la violation du droit à la vie, l'interdiction absolue de mauvais traitements, la durée et la légalité de la détention provisoire, les conditions de détention, ainsi que la durée excessive de la procédure judiciaire interne. Cette liste est non exhaustive car elle inclut également, entre autres, des questions telles que la liberté d'expression et la liberté de réunion, le droit à des élections libres, ainsi que l'interdiction de la discrimination. Les questions évoquées ci-dessus exigeront la mise en place de mesures correctives, ainsi que l'alignement du fonctionnement du système judiciaire interne sur les exigences de la Convention⁴⁸. »

La lutte contre la corruption de haut niveau donne lieu à des procédures parfois plus spectaculaires qu'efficaces. Ainsi, en mars 2017, Roman Nasirov, homme d'affaires proche du président Petro Porochenko et devenu chef de l'administration fiscale, mis en cause par le NABU et le parquet anti-corruption (voir 2.3), accusé de corruption et dissimulation d'avoirs, est traîné au tribunal littéralement, sur une civière au milieu d'une foule hostile, mais libéré et réintégré dans ses fonctions en décembre 2018⁴⁹. L'ONG Transparency International signale que l'acte d'accusation à l'encontre de Roman Nasirov, devant le tribunal Shevchenkivskyi de Kiev, faisait 774 pages et que sa longueur excessive n'a pas permis d'en faire la lecture complète en deux ans ; cependant, en 2019, son cas fait l'objet d'une réouverture devant la Haute Cour anticorruption, la lecture de l'acte d'accusation ne prenant, cette fois, que dix minutes⁵⁰.

Dans un autre cas emblématique, en août 2017, le NABU ouvre une procédure à l'encontre d'un magistrat de Kiev, le juge Mykola Chaus, soupçonné d'avoir reçu un pot-de-vin de 150 000 dollars ; cette somme est découverte dans deux bocaux de verre enterrés dans sa propriété. Il s'enfuit en Moldavie où il demande l'asile politique, qui lui est refusé en octobre 2017⁵¹. Cette affaire rebondit en mars 2020 avec la mise en cause d'un proche du nouveau président Volodymyr Zelensky (voir 4.2)⁵².

Selon *Freedom House*, dans un rapport publié en avril 2018, le processus d'évaluation des juges se poursuit au cours de l'année 2017-2018. Le nombre de juges est en diminution persistante : 3 000 ont démissionné, 172 ont été révoqués à la suite de procédures

⁴⁵ Conseil de l'Europe, Comité des ministres, 21/02/2018, [url](#)

⁴⁶ Conseil de l'Europe, Comité des ministres, 21/02/2018, [url](#)

⁴⁷ Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, rédacteur du rapport.

⁴⁸ Conseil de l'Europe, Comité des ministres, 21/02/2018, [url](#)

⁴⁹ Ukraine UA, 12/12/2018, [url](#)

; GORCHINSKAYA Katya, Eurasianet, 11/06/2020, [url](#)

⁵⁰ Transparency International, 05/08/2020, [url](#)

⁵¹ InterfaxUkraine, 06/10/2017, [url](#)

⁵² Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP), 18/03/2020, [url](#)

disciplinaires et 1 000 se sont démis de leurs fonctions pour ne pas avoir à soumettre une déclaration de patrimoine⁵³.

4. Réformes de 2019-2020

4.1. Magistrature : un renouvellement inabouti

Le système judiciaire ukrainien est à trois niveaux :

- Les Tribunaux locaux, incluant des cours ordinaires (pénales et civiles), administratives et commerciales ;
- Les Cours d'appel, incluant des cours ordinaires, administratives et commerciales⁵⁴ ;
- La Cour suprême, comprenant une Grande Chambre (séance plénière) et quatre Cours de cassation : commerciale, administrative, civile et pénale⁵⁵.

Les dossiers sont attribués aux juges de façon automatique par le « Système (automatique) unifié d'information des tribunaux »⁵⁶.

Selon le think tank ukrainien *Centre of Policy and Legal Reform*, dans une étude publiée en juillet 2019, les réformes judiciaires de 2016 représentent un important progrès législatif mais leur application a causé une grande déception dans l'opinion. Un tiers des magistrats ont volontairement quitté leur charge pour ne pas passer par le contrôle de la Haute Commission de qualification des juges (HCQJ) mais parmi ceux qui ont subi ce contrôle, soit environ un magistrat sur deux, seulement 16 (1% des juges) ont été révoqués ; dans de nombreux cas, la HCQJ a ignoré les avis défavorables émis par le Conseil de l'intégrité publique ; de même, lors de la formation de la nouvelle Cour suprême, la HCQJ a accepté des candidats dont l'intégrité faisait l'objet d'allégations défavorables⁵⁷.

Au total, de 2014 à avril 2019, ce sont 30% des juges qui démissionnent sans passer par l'évaluation. A cette date, plusieurs milliers de postes ne sont pas encore pourvus⁵⁸. En janvier 2019, d'après les données communiquées à l'OHCHR par cette Commission, il n'y a que 5 503 juges en fonction pour 7 991 postes, soit une carence de 32%. 14 tribunaux n'ont aucun juge, 124 ont moins de la moitié des magistrats requis⁵⁹. De ce fait, le maintien en centre de détention préventive (acronyme SIZO⁶⁰) peut se prolonger pendant plusieurs années⁶¹.

Un système de « tribunal électronique » est en cours d'installation en 2019 : il doit permettre de recourir à certains services du tribunal via un smartphone ou un ordinateur⁶².

4.2. Alternance de 2019 : le nouveau gouvernement face à la magistrature

Le 27 février 2019, dans les derniers mois de la présidence de Petro Porochenko, la Cour constitutionnelle annule une loi de 2015 sur l'enrichissement illicite, jugée contraire à la

⁵³ Freedom House, 11/04/2018, [url](#)

⁵⁴ U4 Anti-Corruption Centre, 03/2020, [url](#)

⁵⁵ U4 Anti-Corruption Centre, 03/2020, [url](#)

⁵⁶ En anglais : « *Unified Judicial Information (Automated) System* ». UKRAINE, « Law on the Judiciary and the Status of Judges (2016) », 02/06/2016, Art. 15, § 3 et 4, [url](#)

⁵⁷ Centre of Policy and Legal Reform, 21/09/2018, [url](#)

⁵⁸ Ukrinform, "Ten facts about judicial reform", 19/04/2019, [url](#)

⁵⁹ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2019, § 67 n. 77, [url](#)

⁶⁰ En russe : Следственный изолятор (СИЗО)

⁶¹ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2019, § 67, [url](#)

⁶² Ukrinform, 19/04/2019, [url](#)

présomption d'innocence. Le président Porochenko annonce la mise en préparation d'un projet d'amendement⁶³.

Le 21 avril 2019, Petro Porochenko, candidat à sa réélection, est battu par Volodymyr Zelensky, ancien acteur de télévision, qui avait fait campagne sur un programme axé sur la lutte anticorruption ; « Serviteur du Peuple », le parti du nouveau président, obtient une majorité écrasante aux élections législatives anticipées du 21 juillet 2019. Volodymyr Zelensky constitue un « gouvernement d'experts » en rupture avec l'équipe sortante issue des élites politico-financières⁶⁴.

Le 29 août 2019, le nouveau président soumet au Parlement une série d'amendements réduisant le nombre de juges de la Cour suprême, qui passe de 200 à 100, diminue leur rémunération et modifie leurs règles de désignation et de responsabilité disciplinaire. Ces amendements sont sévèrement critiqués par le Conseil suprême de la justice le 5 septembre, la nouvelle Cour suprême le 16 septembre et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe le 9 décembre, qui y voient une atteinte à l'indépendance de la justice ; enfin, le 11 mars 2020, la Cour constitutionnelle d'Ukraine les déclare anticonstitutionnels⁶⁵.

Par ailleurs, le renouvellement de la Cour suprême, voté en 2017 (voir 3.2), est en partie annulé par la Cour constitutionnelle : celle-ci, le 19 février 2020, tout en approuvant le principe de la réforme de la Cour suprême, juge anticonstitutionnelles certaines dispositions transitoires sur la mise à pied des anciens juges et le calcul de leurs indemnités, et réclame des dispositions « spéciales » pour leur réintégration dans la nouvelle Cour suprême⁶⁶.

Le 22 juin 2020, le président Volodymyr Zelensky soumet une nouvelle série d'amendements aux lois sur l'appareil judiciaire, la Cour suprême et les instances de régulation du système judiciaire. La HCOJ doit être renouvelée pour quatre ans avec 16 nouveaux membres nommés par le Conseil supérieur de justice (CSJ) dont les attributions sont élargies. Pour tenir compte des décisions rendues par la Cour constitutionnelle en février et mars 2020, les magistrats de l'ancienne Cour suprême, dissoute en 2017, sont réintégrés dans la nouvelle Cour suprême pour une durée d'un an sous réserve de passer un examen devant le Conseil supérieur de justice ; la limitation du nombre de membres de la Cour suprême est abolie⁶⁷.

Le même mois, le 11 juin 2020, la Cour constitutionnelle déclare anticonstitutionnel l'article 375 du Code pénal qui établit la responsabilité personnelle d'un magistrat qui aurait « rendu en connaissance de cause une décision injuste » : la formulation imprécise de cet article est jugée contraire à l'indépendance de la justice⁶⁸.

Le 7 août 2020, un groupe de 45 députés du Parlement présente un recours devant la Cour constitutionnelle contre certaines dispositions de la Loi sur le système judiciaire et le statut des juges⁶⁹.

Malgré la volonté affichée du nouveau président de combattre la corruption, ses liens avec l'oligarchie controversé Ihor Kolomoisky, qui a soutenu sa campagne électorale, posent problème : Kolomoisky, exilé en Suisse et Israël à la suite d'une série de procès ouverts contre lui en 2016 sous la présidence de Petro Porochenko, rentre en Ukraine en 2019 après l'élection de Volodymyr Zelensky et obtient gain de cause dans ces procédures⁷⁰.

⁶³ Radio Free Europe/Radio Liberty, 28/02/2019, [url](#)

⁶⁴ GORCHINSKAYA Katya, Eurasianet, 17/06/2020, [url](#) ; IWANSKI Tadeusz, MATUSZAK Sławomir, "Government of experts in Ukraine", Centre for Eastern Studies (OSW), 30/08/2019, [url](#)

⁶⁵ Ukrainian Judiciary - Supreme Court, 13/03/2020, [url](#) ; Democracy Reporting International, 2.1, 15/05/2020, [url](#)

⁶⁶ Reuters, 19/02/2020, [url](#) ; Democracy Reporting International, 15/05/2020, [url](#)

⁶⁷ Centre of Policy and Legal Reform, 23/06/2020, [url](#)

⁶⁸ Conseil de l'Europe, 16/06/2020, [url](#)

⁶⁹ Constitutional Court of Ukraine, 07/08/2020, [url](#)

⁷⁰ GORCHINSKAYA Katya, Eurasianet, 17/06/2020, [url](#)

Le 2 juillet 2020, l'ancien président Petro Porochenko comparait devant le tribunal de Petchersky à Kiev sous une vingtaine de chefs d'accusation : plusieurs observateurs parlent de « vendetta politique⁷¹ » ou de « théâtre politique⁷² ».

4.3. Les organes anticorruption : succès et déboires

D'après l'expert européen Giovanni Kepler, un des conseillers à l'origine de la création du NABU, questionné en mai 2019 : « Récemment, les Ukrainiens ont commencé à éprouver de la déception à voir que les réformes de la lutte contre la corruption n'apportaient pas de résultats tangibles : des poursuites sont engagées mais finalement personne n'est tenu pour responsable, des fonctionnaires sont placés en garde à vue puis libérés sous caution, les sommes déposées étant ridicules ; les systèmes de corruption font l'objet d'enquêtes mais les bénéficiaires continuent à amasser des fortunes. Les grands procès pour corruption qui autrefois donnaient espoir et constituaient véritablement une surprise ne suscitent plus aujourd'hui qu'ironie et déception⁷³ »

Dans un rapport publié en mars 2020, Transparency International reconnaît un certain nombre d'avancées dans la lutte anticorruption. De 2011 à 2018, le pourcentage de personnes interrogées qui ont été personnellement confrontées à la corruption a décliné de 60% à 41,5%⁷⁴. Dans le même temps, plusieurs nouvelles structures se sont mises en place (voir 2.3) : le Bureau national anticorruption (NABU), chargé de recevoir les plaintes et d'enquêter sur les affaires de corruption de haut niveau, le Service du procureur spécial anti-corruption (SAPO), l'Agence nationale de prévention de la corruption (NACP)⁷⁵, l'Agence de recouvrement et de gestion (ARMA) créée en 2016, chargée de récupérer les biens mal acquis⁷⁶. Selon l'ONG *Centre anti-corruption U4*, la création de ces unités spécialisées était nécessaire du fait que les instances judiciaires ordinaires sont trop vulnérables à la corruption et aux pressions ; en outre, même les juges honnêtes sont surchargés de dossiers et pas toujours en mesure de traiter efficacement une affaire complexe⁷⁷.

Les nouveaux organes anticorruption connaissent toutes sortes de vicissitudes. La plus récente de ces instances, la Haute Cour anticorruption (HACC), est créée par loi du 7 juin 2018 : elle est destinée, avec la coopération des associations de la société civile ukrainienne et des bailleurs de fonds internationaux, à accroître l'indépendance, l'intégrité et l'efficacité de la justice, particulièrement dans les cas qui mettent en cause des membres de l'élite politique⁷⁸. Les financements viennent du Fonds monétaire international, de l'Union européenne et de la Banque mondiale qui en font une condition d'un prêt de 1,9 milliard de dollars⁷⁹. Elle est recrutée sous la supervision d'un groupe de juristes internationaux ; son effectif est complété le 11 avril 2019 par la nomination de 38 juges sur les 39 postes à pourvoir⁸⁰, et elle commence son activité le 5 septembre 2019, un poste de juge étant toujours vacant en août 2020. La Haute Cour anticorruption est compétente pour instruire les affaires soumises par le NABU sous la supervision du procureur spécial anti-corruption. Malgré plusieurs déménagements successifs dus à l'attribution de locaux inadéquats⁸¹, pendant ses 100 premiers jours de fonctionnement, elle enregistre 3 000 plaintes, en examine 2 500 et rend deux sentences⁸². De sa création

⁷¹ Le Monde, « En Ukraine, inquiétudes sur les risques d'une dérive de la justice », 02/07/2020, [url](#)

⁷² Euractiv, « Poroshenko called in for questioning ahead of court date », 26/06/2020, [url](#)

⁷³ Paul NILAND, « Corruption et réformes en Ukraine : le bilan des années Porochenko », Fondation Jean-Jaurès, 27/05/2019, [url](#)

⁷⁴ Transparency International, 26/03/2020, [url](#)

⁷⁵ Transparency International, 26/03/2020, [url](#)

⁷⁶ Transparency International, 26/03/2020, [url](#) ; U4 Anti-Corruption Centre, 03/2020, [url](#)

⁷⁷ U4 Anti-Corruption Centre, 03/2020, [url](#)

⁷⁸ U4 Anti-Corruption Centre, 03/2020, [url](#)

⁷⁹ U4 Anti-Corruption Centre, 03/2020, [url](#)

⁸⁰ Ukrinform, 19/04/2019, [url](#)

⁸¹ Transparency International, 26/03/2020, [url](#)

⁸² Transparency International, 26/03/2020, [url](#)

à août 2020, elle ouvre 172 procédures et rend 14 décisions dont deux condamnations à une peine d'emprisonnement ferme, respectivement de sept et cinq ans⁸³.

En janvier 2020, Anton Yanchuk, directeur de l'ARMA, est démis de ses fonctions par le gouvernement. Il est remplacé par un directeur intérimaire, Vitalii Syhydyn ; le titulaire n'est toujours pas nommé à la date de la recherche⁸⁴.

Selon un rapport d'évaluation publié par le GRECO en mars 2020, la réforme du NACP entre en vigueur en octobre 2019 ; un directeur intérimaire est nommé en attendant l'issue du processus de désignation, mené avec le concours d'experts européens ; les règles de procédure sont établies. Les séances et documents du NACP sont publics⁸⁵. En 2020, il emploie 211 personnes⁸⁶. Le NACP fait l'objet d'allégations répétées de conflit d'intérêt et de manque d'indépendance⁸⁷. Entre 2016 et le premier semestre de 2019, ses décisions font l'objet d'une centaine de recours devant la justice administrative⁸⁸. Le 24 juin 2020, le NACP, présidé par Oleksandr Novikov, publie sa stratégie anticorruption pour la période 2020-2024. L'ONG Transparency International Ukraine signale que cette stratégie évoque le droit à un procès équitable et la nécessité d'une nouvelle réforme de la justice mais ne dit pas un mot de la corruption au sein du Parquet et de la police, deux institutions que les experts et les sondages d'opinion classent parmi les plus corrompues⁸⁹.

Le 5 mars 2020, le Parlement vote la mise à pied de Ruslan Riaboshapka, ancien conseiller du président Volodymyr Zelensky devenu membre du NABU puis procureur général. Celui-ci se voit reprocher son inaction dans les affaires impliquant d'anciens dignitaires⁹⁰.

Le même mois, un autre proche du président Zelensky, l'avocat Andriy Smyrnov, un des rédacteurs des amendements de 2019 sur le système judiciaire (voir 4.1), est mis en cause par le média ukrainien *Slidstvo.info*⁹¹ pour avoir favorisé la fuite du juge Mykola Chaus en 2017 (voir 3.4)⁹².

Également en mars 2020, Transparency International publie un rapport signalant la lenteur du processus de réforme judiciaire et la persistance des « réseaux clientélistes » et « groupes d'intérêt oligarchiques⁹³ ».

En mai 2020, le président Zelensky établit un Conseil national de la réforme destiné à préparer la réorganisation du système judiciaire. Il attribue une place de conseiller à l'ancien président géorgien Mikhaïl Saakachvili, exilé en Ukraine après sa défaite aux élections de 2013 et devenu un acteur controversé de la politique ukrainienne⁹⁴.

A la date de la recherche, le NABU et le SAPO mènent plusieurs procédures visant des personnalités de haut niveau. Le 19 juin 2020, ils annoncent l'ouverture d'une enquête concernant Volodymyr Omelyan, ancien ministre des Infrastructures⁹⁵ ; le 25 juin 2020, le placement en détention provisoire d'Andriy Balon, chef de l'administration d'Etat dans l'oblast de Kirovohrad⁹⁶. Le 13 juin 2020, Artem Sytnyk, directeur du NABU, rend public un cas où une personnalité placée sous enquête, l'ancien ministre de l'Ecologie Mykola

⁸³ Transparency International, 05/08/2020, [url](#)

⁸⁴ Transparency International Ukraine, 21/09/2020, [url](#)

⁸⁵ GRECO, 26/03/2020, § 8 à 13, [url](#)

⁸⁶ Réseau pour l'intégrité, « Agence nationale pour la prévention de la corruption – NACP », s.d., [url](#)

⁸⁷ GRECO, 26/03/2020, § 8 à 13, [url](#)

⁸⁸ GRECO, 26/03/2020, § 8 à 13, [url](#)

⁸⁹ Transparency International Ukraine, 31/07/2020, [url](#)

⁹⁰ Verkhovna Rada dismisses Prosecutor General Ruslan Riaboshapka », 05/03/2020, Ukrinform, [url](#)

⁹¹ Média d'investigation associé au réseau international *Organized Crime and Corruption Reporting Project* (OCCRP). Voir Committee to Protect Journalists, 11/03/2020, [url](#)

⁹² Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP), 18/03/2020, [url](#)

⁹³ Transparency International, 26/03/2020, [url](#)

⁹⁴ Reuters, 07/05/2020, [url](#)

⁹⁵ Interfax, 19/06/2020, [url](#)

⁹⁶ Interfax-Ukraine, "HACC rules to detain Balon for 60 days with UAH 10 mln bail alternative", 30/06/2020, [url](#)

Zlochevsky, avait proposé à des agents du NABU des pots-de-vin d'un à six millions de dollars en échange de la clôture des poursuites⁹⁷.

Le 21 août 2020, Nazar Kholodnytskiy, procureur spécial anticorruption, qui avait reçu un blâme du Conseil de qualification et de discipline des procureurs (KDPK) en juillet 2018, choisit de démissionner⁹⁸. Il dresse cependant un bilan positif de son action : « Au cours de ses cinq premières années de travail, le SAPO a réprimé des réseaux de corruption dans les secteurs du gaz naturel, du pétrole, des mines, de l'énergie nucléaire, de la banque, des appels d'offres publics, et en général des entreprises sous contrôle étatique ». Il estime qu'en cinq ans, ses services ont enquêté sur plusieurs affaires d'un montant total de 200 milliards de hryvnias⁹⁹, récupéré, pour le seul premier semestre 2020, pour 765 millions de hryvnias d'argent détourné et lancé des investigations à l'encontre de 16 députés du Parlement, 22 hauts responsables publics, 47 juges, 68 dirigeants d'entreprises publiques et 17 hauts responsables d'institutions nationales¹⁰⁰.

Le 17 septembre 2020, la Cour constitutionnelle rend un arrêt déclarant anticonstitutionnelles plusieurs dispositions de la loi régissant le NABU. Cette institution devra donc cesser ses activités dans un délai de trois mois si le Parlement ne vote pas les amendements requis¹⁰¹.

4.4. Vers une nouvelle réforme en 2020

Le 5 août 2020, Mikhaïl Saakachvili rend publiques ses propositions pour la réforme de la justice. Il propose de fondre en une seule instance les différents organes de supervision du système judiciaire, Conseil supérieur de la justice, HCQJ et Administration judiciaire d'Etat ; de réduire le nombre de tribunaux de 764 à 200 ; d'alléger la charge des tribunaux en développant le recours à l'arbitrage et à la médiation ; d'instaurer les jugements par jury, prévus par la Constitution mais jamais introduits dans la pratique¹⁰².

A la fin d'août 2020, l'avocat et blogueur ukrainien Vasyl Khrushch émet un avis très pessimiste sur les réformes successives de la justice en Ukraine¹⁰³ :

« Réformer le système judiciaire en Ukraine a été l'affaire des vingt dernières années. Peut-être est-ce la plus longue réforme inachevée de notre histoire. Malheureusement, chaque nouvelle tentative de réforme des tribunaux ne fait qu'aggraver la crise et amener le chaos et l'écroulement du système judiciaire. A coups de grandes phrases et de slogans sur le changement du personnel, ils [les dirigeants politiques] essaient de se débarrasser de spécialistes hautement qualifiés en laissant en place les plus odieux. La nouvelle réforme présentée par Mikheil Saakachvili, chef du Conseil national de réforme, peut ne pas être une exception à la règle comme elle peut ajouter de nouveaux problèmes à ceux existants. »¹⁰⁴

Le 28 septembre 2020, le président Zelensky présente au Parlement la nouvelle stratégie anticorruption pour la période 2020-2024, précisant les attributions respectives de la justice, du Parquet et des organes spécialisés. Selon Transparency International Ukraine, il est probable que le Parlement ne votera pas ce texte avant les élections municipales¹⁰⁵, prévues pour le 25 octobre¹⁰⁶.

⁹⁷ Interfax, 13/06/2020, [url](#)

⁹⁸ Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), 21/08/2020, [url](#) ; UNIAN, 21/08/2020, [url](#)

⁹⁹ 200 milliards de hryvnias (UAH) correspondent à 6,15 milliards d'euros en août 2020 (Source : InforEuro).

¹⁰⁰ Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), 21/08/2020, [url](#) ; UNIAN, 21/08/2020, [url](#)

¹⁰¹ Constitutional Court of Ukraine, 17/09/2020, [url](#)

¹⁰² LEBED Natalia, 112.ua, 06/08/2020, [url](#)

¹⁰³ KHRUSHCH Vasyl, Blog Interfax Ukraine, 21/08/2020, [url](#)

¹⁰⁴ KHRUSHCH Vasyl, Blog Interfax Ukraine, 21/08/2020, [url](#)

¹⁰⁵ Transparency International Ukraine, 29/09/2020, [url](#)

¹⁰⁶ Conseil de l'Europe, 14/09/2020, [url](#)

5. Les procès « historiques »

5.1. Affaires politiques de 2013-2014

La justice ukrainienne, tout en poursuivant son difficile processus de réformes, doit traiter plusieurs dossiers politiquement sensibles concernant la révolution de 2013-2014 et le conflit en cours depuis 2014 dans l'est du pays (voir 5.2).

En 2019, tant le HCR qu'Human Rights Watch signalent la lenteur excessive des procédures et l'absence de décisions judiciaires concernant les violences commises par les forces de l'ordre pendant les manifestations d'Euromaïdan en 2013-2014 (voir 2.1)¹⁰⁷ et l'absence de réaction de leur part pendant les émeutes d'Odessa en mai 2014 (voir 2.2)¹⁰⁸. Selon le Département d'Etat américain, sur 448 suspects identifiés par le procureur général dans ces deux séries d'événements, parmi lesquels des policiers, responsables municipaux, procureurs et juges, 298 ont été déférés devant les tribunaux, 48 condamnés dont seulement 9 à des peines de prison ferme¹⁰⁹. En août 2020, l'ONG *Kharkiv Human Rights Protection Group* relève que depuis 2014, aucun policier des forces spéciales (Berkout) n'a été sanctionné pour avoir produit des faux rapports à l'encontre des manifestants d'Euromaïdan, certains de ces rapports ayant abouti à des condamnations pénales¹¹⁰.

En mars 2020, l'OHCHR considère comme un point positif la décision des autorités ukrainiennes de dessaisir le Parquet des dossiers d'Euromaïdan et des événements d'Odessa pour les transférer au Bureau spécial d'investigation (voir 2.3)¹¹¹.

Le processus de lustration (voir 2.2) rencontre aussi des obstacles. Le 17 octobre 2019, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) rend une décision en faveur de cinq anciens fonctionnaires démis de leurs postes et inscrits sur le registre de lustration (voir 2.2), quatre d'entre eux ayant été en poste sous la présidence de Viktor Ianoukovitch et un à l'époque soviétique. La Cour conclut à la violation de leur droit à un procès équitable (Art. 6 de la Déclaration européenne des droits de l'homme) du fait que la Cour constitutionnelle d'Ukraine, cinq ans après le vote de la loi, n'a toujours pas rendu de décision sur sa constitutionnalité ; et à la violation du droit à la vie privée et familiale (Art. 8) du fait que les mesures de lustration à leur encontre ont été prises sur la base de la responsabilité collective sans qu'on ait pu leur imputer d'acte personnel de violation des droits de l'homme¹¹². L'ONG ukrainienne *Kharkiv Human Rights Protection Group* (KHRPG) rappelle que cette loi avait fait l'objet de nombreuses critiques pour son manque de précision et son application apparemment aléatoire¹¹³.

En juillet 2020, le tribunal de Petchersky à Kiev rend un verdict d'acquiescement en faveur de l'ancienne juge Oksana Tsarevych, qui figure parmi les rares magistrats à avoir été poursuivis pour leur rôle dans les événements de Maïdan. Celle-ci avait été démise de ses fonctions et mise en accusation en 2016 pour avoir retiré leur permis de conduite à quatre militants qui, en janvier 2014, avaient participé au circuit « AutoMaïdan », une série de manifestations automobiles devant les bâtiments publics et les résidences du président Ianoukovitch¹¹⁴.

¹⁰⁷ Sur ces violences et les poursuites engagées à l'encontre des policiers, voir DIDR, Ofpra, 04/12/2014, [url](#)

¹⁰⁸ Human Rights Watch, 14/01/2020, [url](#) ; Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 17/09/2019, [url](#) ; sur les événements d'Odessa et leurs suites judiciaires, voir Human Rights in Ukraine, 19/09/2017, [url](#) ; Human Rights Information Centre, 02/05/2016, [url](#)

¹⁰⁹ US Department of State, 11/03/2020, [url](#)

¹¹⁰ Kharkiv Human Rights Protection Group, 17/08/2020, [url](#)

¹¹¹ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2020, § 82-85, [url](#)

¹¹² Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), 17/10/2019, [url](#)

¹¹³ Human Rights in Ukraine, 23/10/2019, [url](#)

¹¹⁴ Kharkiv Human Rights Protection Group, 01/07/2020, [url](#) ; sur le mouvement AutoMaïdan, voir Le Monde, 30/01/2014, [url](#)

5.2. Affaires liées au conflit

Le conflit en cours depuis 2014 dans l'est de l'Ukraine, opposant l'Etat ukrainien aux « républiques » séparatistes de Donetsk et Louhansk soutenues par la Fédération de Russie, donne lieu à de nombreuses procédures judiciaires visant les partisans allégués des républiques séparatistes¹¹⁵,

L'Ukraine compte une trentaine de centres de détention préventive (SIZO) qui représentent environ un tiers d'une population carcérale de 57 000 personnes. Bien que les conditions de détention se soient partiellement améliorées depuis 2014, elles restent parmi les pires d'Europe, caractérisées par des violences physiques, le manque de nourriture, de lumière et de soins médicaux ; les détenus peuvent y rester pendant plusieurs années¹¹⁶. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, dans les affaires relatives au conflit contre les « républiques » séparatistes, le maintien prolongé dans ces centres, aggravé par des séjours en cellule d'isolement, est souvent utilisé comme moyen de coercition pour obtenir des aveux ou un plaider coupable¹¹⁷. Le nombre insuffisant de magistrats contribue aussi à prolonger la détention en SIZO, qui peut atteindre 4 ans¹¹⁸.

Beaucoup plus rarement, il arrive que des procédures soient engagées à l'encontre de membres des bataillons de volontaires pro-gouvernementaux. Elles n'aboutissent qu'exceptionnellement à des condamnations¹¹⁹.

Dans plusieurs procès liés au conflit ou impliquant des personnalités de haut niveau, des groupes de l'extrême-droite ukrainienne sont intervenus dans la salle d'audience ou devant le tribunal pour menacer les accusés, les juges ou les avocats ; dans un cas, le groupe a passé à tabac un accusé devant le tribunal sans que la police intervienne¹²⁰.

Selon ICJ, la sécurité des tribunaux est généralement mal assurée : à l'automne 2018, 464 bâtiments des tribunaux ne sont pas gardés, 161 seulement pendant les heures de jour, 7 pendant la nuit, et 136 sont gardés 24 heures sur 24. La Loi de juin 2016 sur le système judiciaire et le statut des juges prévoit la création d'un service de protection des tribunaux qui pourrait être opérationnel à partir du milieu de 2020 ; d'ici là, leur protection est assurée par la police et la Garde nationale¹²¹.

En juin 2019, la Cour constitutionnelle déclare anticonstitutionnelle une disposition légale qui rendait la détention préventive obligatoire dans les affaires liées au conflit armé¹²². En octobre 2019, le Code de procédure judiciaire est amendé en vue de réduire les délais de procédure et de détention préventive ; le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies signale un cas où le prévenu était resté pendant plus de trois ans en détention préventive¹²³.

En décembre 2019, les autorités ukrainiennes, invoquant les négociations en cours pour un apaisement du conflit dans l'est, remettent aux autorités de fait des républiques séparatistes au moins 47 détenus, dont trois hommes condamnés pour un attentat à Kharkiv en 2015 et cinq anciens membres de l'unité de police Berkout accusés du meurtre de manifestants en janvier 2014 (voir 2.2 et 4.2) ; l'OHCHR y voit une infraction aux règles de la justice et une atteinte aux droits de la défense et des victimes¹²⁴.

L'OHCHR cite le cas d'un officier du Service de sécurité d'Ukraine (SBU/SSU) accusé du meurtre d'un civil en mars 2017 : ce n'est qu'en septembre 2019 qu'une formation de

¹¹⁵ DIDR, Ofpra, 19/09/2019, [url](#) ; id., Ofpra, 14/12/2016, [url](#)

¹¹⁶ La Croix (Source : AFP), 31/07/2018, [url](#)

¹¹⁷ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2019, § 45 et 64-66, [url](#)

¹¹⁸ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2019, § 45 et 64-66, [url](#)

¹¹⁹ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 27/08/2020, §82-85, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Kharkiv Human Rights Protection Group), 11/01/2020, [url](#) ; DIDR, Ofpra, 10/09/2018

¹²⁰ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2019, § 45 et 64-66, [url](#)

¹²¹ International Commission of Jurists (ICJ), 04/2020, [url](#)

¹²² Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 17/09/2019, [url](#)

¹²³ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/12/2019, [url](#)

¹²⁴ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2020, [url](#)

jugement est constituée et elle s'auto-récuse en janvier 2020. L'officier poursuivi est toujours en poste au début de 2020¹²⁵.

Au début de 2019, l'OHCHR assure une formation aux investigations sur la torture, à l'intention des enquêteurs du SBI et des avocats militaires¹²⁶.

6. Situation des avocats et de l'assistance judiciaire

Aux termes de la Constitution d'Ukraine, chacun a droit à une assistance judiciaire professionnelle, qui peut être fournie gratuitement dans les conditions spécifiées par la loi, et est libre de choisir son défenseur (Art. 59)¹²⁷.

Selon l'ONG *International Commission of Jurists* (ICJ¹²⁸), la profession d'avocat en Ukraine recouvre des réalités assez différentes. La loi de 1992 « sur l'Advukatura et l'activité d'avocat » institue l'Advukatura, un corps professionnel d'avocats (en anglais : « *advocates* »), dont les membres sont recrutés par examen et reçoivent une licence du ministère de la Justice : ils sont seuls habilités à représenter les parties devant la justice pénale. Mais un nombre beaucoup plus grand de praticiens privés (en anglais : « *lawyers*¹²⁹ »), au statut beaucoup plus imprécis, assurent une représentation légale devant les tribunaux civils et administratifs. Depuis 2012, ils ont l'obligation d'appartenir à un barreau à statut d'association non gouvernementale. Il existe au moins deux associations rivales : l'Association du barreau national unifié d'Ukraine (acronyme anglais : UNBA) et la Commission de qualification et de discipline. L'UNBA paraît la plus représentative : c'est un corps autorégulé, indépendant du ministère de la Justice, sauf pour des services tels que l'aide judiciaire, et qui délivre des certificats d'accès à la profession. Le candidat doit avoir un diplôme supérieur de droit, une connaissance suffisante de la langue nationale (l'ukrainien), deux ans de pratique du droit et six mois d'internat dans un cabinet. L'ICJ note que le recrutement et les procédures disciplinaires du barreau manquent de transparence ; une loi sur la profession était en discussion au début de 2019 mais a été reportée indéfiniment suite à l'élection d'un nouveau président de la République, qui entraîne le retrait de tous les projets de loi soumis par le gouvernement sortant¹³⁰.

Au cours des cinq dernières années, de nombreux cas ont été signalés de menaces, entraves, pressions et violences physiques à l'encontre des avocats, de leurs clients ou de leur famille : en particulier, il est arrivé plusieurs fois que des groupes d'extrême-droite comme le S14¹³¹ entourent le tribunal pendant une audience en criant ou arborant sur des pancartes des slogans agressifs, traitant les avocats et les juges de « traîtres » ou de « séparatistes », sans que la police réagisse¹³². Il est aussi arrivé plusieurs fois que des avocats soient agressés physiquement par des policiers et par des membres du Service de sécurité d'Ukraine (SBU/SSU). Entre 2013 et 2019, huit avocats ont été victimes de meurtre et quatre de tentatives de meurtre¹³³. L'ICJ estime qu'à peine 10% des agressions visant des avocats donnent lieu à l'ouverture d'une enquête, 5% aboutissant devant le tribunal¹³⁴.

¹²⁵ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2020, § 81, [url](#)

¹²⁶ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/03/2020, § 126, [url](#)

¹²⁷ UKRAINE, « Constitution of Ukraine (2004, amended 2019) », 07/02/2019, [url](#)

¹²⁸ Selon la notice attachée à ce rapport, l'ICJ est une association créée en 1952, regroupant 60 juges et avocats des différentes régions du monde, visant à promouvoir les droits de l'homme et le droit international humanitaire et à renforcer l'Etat de droit par un service d'expertise juridique.

¹²⁹ Dans la suite du rapport de l'ICJ, « *lawyer* » désigne l'ensemble des statuts d'avocat.

¹³⁰ International Commission of Jurists (ICJ), 04/2020, [url](#)

¹³¹ Sur le groupe extrémiste S14 (souvent transcrit C14, la lettre C en écriture cyrillique correspondant au S en écriture latine), voir notamment DIDR, Ofpra, 13/11/2018, [url](#)

¹³² International Commission of Jurists (ICJ), 04/2020, [url](#)

¹³³ International Commission of Jurists (ICJ), 04/2020, [url](#)

¹³⁴ International Commission of Jurists (ICJ), 04/2020, [url](#)

Il est relativement fréquent que les avocats soient visés par des plaintes en justice ou devant les instances disciplinaires de leur profession, notamment lorsqu'ils plaident dans des affaires politiquement sensibles ou qu'ils font état de tortures subies par leur client¹³⁵. Ils peuvent aussi être empêchés de visiter leur client en détention¹³⁶.

Selon les informations recueillies en juin 2016 par l'OFPRA et le l'Office fédéral de l'immigration et de l'asile autrichien (BFA), des avocats peuvent être impliqués dans des pratiques de corruption en servant d'intermédiaires pour acheter la complaisance des procureurs¹³⁷.

La loi prévoit un système d'aide judiciaire gratuite pour les personnes nécessiteuses¹³⁸. Selon un rapport du Groupe de travail des Nations unies sur les droits de l'homme, ces dispositions sont appliquées depuis 2013¹³⁹ :

« Vingt-sept centres régionaux dispensant gratuitement une assistance judiciaire en matière pénale et 528 centres locaux fournissant une aide judiciaire secondaire en matière administrative et civile avaient été créés, respectivement en 2013 et 2015. La liste des personnes ayant droit à une assistance judiciaire gratuite avait été étendue en 2015 aux personnes déplacées dans le pays, aux victimes de violence domestique, aux anciens combattants et aux demandeurs d'asile¹⁴⁰. »

Selon le gouvernement ukrainien, répondant en avril 2020 à une question du Comité des nations unies pour la prévention de la torture, à la date du 1^{er} janvier 2020, il existe en Ukraine plus de 3 000 points d'accès électronique à l'aide judiciaire dont 234 au sein des centres de services sociaux, éducatifs, sanitaires et des ONG humanitaires en charge des personnes handicapées ; en 2019, 2 800 personnes ont eu recours à ces points d'accès ; en outre, de 2016 à 2019, les employés des services sociaux ont effectué plus de 40 000 visites à domicile auprès de personnes âgées ou handicapées pouvant avoir besoin d'une aide judiciaire¹⁴¹. L'OHCHR signale cependant les lacunes de l'aide juridictionnelle gratuite, l'avocat commis d'office étant souvent indisponible ou n'apportant qu'une défense de faible qualité¹⁴².

¹³⁵ International Commission of Jurists (ICJ), 04/2020, [url](#)

¹³⁶ International Commission of Jurists (ICJ), 04/2020, [url](#)

¹³⁷ Ofpra-BFA, 05/2017, [url](#)

¹³⁸ UKRAINE, « Law on the Judiciary and the Status of Judges (2016) », 02/06/2016, art. 10, [url](#)

¹³⁹ Assemblée générale des Nations Unies, 03/01/2018, [url](#)

¹⁴⁰ Assemblée générale des Nations Unies, 03/01/2018, [url](#)

¹⁴¹ Gouvernement d'Ukraine, Comité de prévention de la torture, 02/04/2020, § 68 à 75, [url](#)

¹⁴² Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), 12/12/2019, [url](#)

Bibliographie

(Sites web consultés le 5 octobre 2020)

Documents DIDR

DIDR, « Ukraine : Poursuites et traitements réservés aux insurgés séparatistes par les autorités ukrainiennes entre janvier 2017 et août 2019 », Ofpra, 19/09/2019, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1909_ukr_traitements_insurges_donbass.pdf

DIDR, « Ukraine : Pravy Sektor, parti politique et groupe paramilitaire », Ofpra, 19/09/2016, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1609_ukr_pravy_sektor.pdf

DIDR, « Ukraine : Le 24ème bataillon territorial "Aïdar" », Ofpra, 10/09/2018, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1809_ukr_bataillon_aidar.pdf

Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) – Federal Office for Immigration and Asylum (BFA, Autriche), "Report on the mission to Ukraine", 05/2017, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_mission_ukr_mai_2017_v2.pdf

DIDR, « Ukraine : Poursuites et sanctions à l'encontre des partisans de la "République populaire de Donetsk" », Ofpra, 14/12/2016, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1909_ukr_traitements_insurges_donbass.pdf

DIDR, « Ukraine : La force de police Berkout pendant la crise de 2013-2014 », Ofpra, 04/12/2014, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/69_didr_ukraine_la_force_de_police_berkout_pendant_la_crise_de_2013-2014_ofpra_04122014.pdf

Textes juridiques

UKRAINE, « Constitution of Ukraine (2004, amended 2019) », 07/02/2019, https://www.legislationline.org/download/id/8233/file/Ukraine_Constitution_am2019_EN.pdf

UKRAINE, « The Law of Ukraine "On the High Council of Justice" », 09/2016, https://www.legislationline.org/download/id/7030/file/Ukraine_Law_on_high_council_of_justice_2017_en.pdf

UKRAINE, « Law on the Judiciary and the Status of Judges », 02/06/2016, https://www.legislationline.org/download/id/7029/file/Ukraine_law_judiciary_status_of_judg

Organisations intergouvernementales

Conseil de l'Europe, « Preparation and conduct of 2020 local elections in Ukraine in context of quarantine restrictions », 14/09/2020, <https://www.coe.int/en/web/electoral-assistance/-/preparation-and-conduct-of-2020-local-elections-in-ukraine-in-context-of-quarantine-restrictions>

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHCR), « Human Rights in the Administration of Justice in Conflict-Related Criminal Cases in Ukraine; April 2014 – April 2020 », 27/08/2020,
<https://www.ecoi.net/en/file/local/2036614/Ukraine-admin-justice-conflict-related-cases-en.pdf>

Conseil de l'Europe, « Ukraine: Constitutional Court declared unconstitutional criminal code provision concerning judges' liability », 16/06/2020,
<https://www.coe.int/en/web/human-rights-rule-of-law/-/ukraine-constitutional-court-declared-unconstitutional-criminal-code-provision-concerning-judges-liability>

Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Fourth Evaluation Round; Corruption prevention in respect of members of parliament, judges and prosecutors; Evaluation Report Ukraine [GrecoEval4Rep(2016)9] », 26/03/2020,
<https://www.ecoi.net/en/file/local/2027763/GrecoRC4%282019%2928-FINAL-eng-Ukraine-PUBLIC.docx.pdf>

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine from 16 November 2019 to 15 February 2020 », 12/03/2020,
https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/29thReportUkraine_EN.pdf

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHCR), « Report on the human rights situation in Ukraine from 16 August to 15 November 2019 », 12/12/2019,
https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/28thReportUkraine_EN.pdf

Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), « The dismissal of civil servants under Ukraine's lustration law led to violations of their rights », 17/10/2019,
[file:///D:/Users/Fixe/Downloads/Judgment%20Polyakh%20and%20Others%20v.%20Ukraine%20-%20dismissal%20of%20civil%20servants%20under%20Government%20Cleansing%20\(Lustration\)%20Act.pdf](file:///D:/Users/Fixe/Downloads/Judgment%20Polyakh%20and%20Others%20v.%20Ukraine%20-%20dismissal%20of%20civil%20servants%20under%20Government%20Cleansing%20(Lustration)%20Act.pdf)

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHCR), « Report on the human rights situation in Ukraine from 16 May to 15 August 2019 », 17/09/2019,
https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/ReportUkraine16May-15Aug2019_EN.pdf

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHCR), « Report on the human rights situation in Ukraine 16 November 2018 to 15 February 2019 », 12/03/2019,
<https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/ReportUkraine16Nov2018-15Feb2019.pdf>

Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (OHCHCR), « Report on the human rights situation in Ukraine from 16 May to 15 August 2019 », 17/09/2019,
https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/ReportUkraine16May-15Aug2019_EN.pdf

Conseil de l'Europe, Comité des ministres, « Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021 », 21/02/2018,
<https://rm.coe.int/168078b607>

Assemblée générale des Nations Unies, « Rapport du Groupe de travail sur l'examen périodique universel : Ukraine », 03/01/2018, https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/ukraine/session_28_-_november_2017/a_hrc_37_16_f.pdf

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Training on asset recovery for Ukraine's Asset Recovery and Management Agency », 27/07/2017, <http://www.oecd.org/fr/investissement/anti-corruption/firsttrainingonassetrecoveryforukrainesnewassetrecoveryandmanagementagency.htm>

Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Fourth Evaluation Round; Corruption prevention in respect of members of parliament, judges and prosecutors; Evaluation Report Ukraine [GrecoEval4Rep(2016)9] », 08/04/2017, https://www.ecoi.net/en/file/local/1406684/1226_1503385695_grecoeval4rep-2016-9-ukraine-eng-docx.pdf

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), « Le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine », 09/01/2017, <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=23247&lang=FR>

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCHR), « Report on the human rights situation in Ukraine, 15 May 2014 », 15/05/2014, <https://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/HRMMUReport15May2014.pdf>

Conseil de l'Europe, « A propos du Comité des Ministres », s.d., <https://www.coe.int/fr/web/cm/about-cm>

Institutions nationales

Gouvernement d'Ukraine, « Response of the Ukrainian Government to the report of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) on its visit to Ukraine from 2 to 11 April 2019 [CPT/Inf (2020) 14] », Comité de prévention de la torture, 02/04/2020, <https://www.ecoi.net/en/file/local/2027693/2020-14-inf-eng.pdf.pdf>

Constitutional Court of Ukraine, « Constitutional petitions filed with the Constitutional Court for consideration », 07/08/2020, <http://www.ccu.gov.ua/en/novina/constitutional-petitions-filed-constitutional-court-consideration>

Constitutional Court of Ukraine, « Constitutional petitions filed with the Constitutional Court for consideration », 07/08/2020, <http://www.ccu.gov.ua/en/novina/constitutional-petitions-filed-constitutional-court-consideration>

US Department of State, « 2019 Country Reports on Human Rights Practices – Ukraine », 11/03/2020, <https://www.state.gov/reports/2019-country-reports-on-human-rights-practices/ukraine/>

Constitutional Court of Ukraine, « The Court adopted the decision in the case on the constitutionality of specific provisions of the Law of Ukraine "On the National Anti-Corruption Bureau" », 17/09/2020, <http://www.ccu.gov.ua/en/novina/court-adopted-decision-case-constitutionality-specific-provisions-law-ukraine-national-anti>

Ukrainian Judiciary - Supreme Court, « The Venice Commission Welcomes the Judgment of the Constitutional Court of Ukraine in the Case on the Judiciary and the Status of Judges », 13/03/2020,
<https://court.gov.ua/eng/supreme/pres-centr/news/908288/>

Bureau national anticorruption d'Ukraine (NABU), « FAQ - 3.5. What other agencies work in the sphere of fighting corruption and how do they differ? » n.d.,
<https://nabu.gov.ua/en/faq>

Organisations non gouvernementales

Transparency International Ukraine, « ANTI-CORRUPTION STRATEGY REACHES PARLIAMENT VOTE: WIN OR RISK? », 29/09/2020,
<https://ti-ukraine.org/en/news/anti-corruption-strategy-reaches-parliament-vote-win-or-risk/>

Transparency International Ukraine, « Headless ARMA: Risks of Stalling Recruitment for Head of Agency », 21/09/2020,
<https://ti-ukraine.org/en/blogs/headless-arma-risks-of-stalling-recruitment-for-head-of-agency/>

Transparency International Ukraine, « NABU AND CONSTITUTION: CONSTITUTIONAL COURT RULING », 16/09/2020,
<https://ti-ukraine.org/en/news/nabu-and-constitution-constitutional-court-ruling/>

Transparency International Ukraine, « LAW ENFORCEMENT COMMITTEE SELECTS CANDIDATES FOR SAPO HEAD SELECTION COMMISSION FOR THIRD TIME », 15/09/2020,
<https://ti-ukraine.org/en/news/law-enforcement-committee-selects-candidates-for-sapo-head-selection-commission-for-third-time/>

Kharkiv Human Rights Protection Group, « Ukrainian justice based on false police reports: From Maidan to former Kremlin political prisoner », 17/08/2020,
<http://khpg.org/en/index.php?id=1597588044>

Transparency International Ukraine, « 12 Facts on the High Anti-Corruption Court », 05/08/2020,
<https://ti-ukraine.org/en/news/12-facts-on-the-high-anti-corruption-court/>

Transparency International Ukraine, « WHAT'S RIGHT AND WHAT'S WRONG WITH NACP'S ANTI-CORRUPTION STRATEGY », 31/07/2020,
<https://ti-ukraine.org/en/blogs/what-s-right-and-what-s-wrong-with-nacp-s-anti-corruption-strategy/>

Democracy Reporting International, « Legal News: The Constitutional Court of Ukraine and the Judicial Reform Process », 15/05/2020,
<https://democracy-reporting.org/constitutional-court-ukraine-determine-fundamentals-judicial-reform-process/>

Transparency International, « Overview of corruption and anti-corruption in Armenia, Azerbaijan, Belarus, Georgia, Moldova and Ukraine », 26/03/2020,
https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/kproducts/Regional-profile-Eastern-Partnership-countries_2020_PR.pdf

Transparency International Ukraine, « ARMA REPORTED ON ITS ACTIVITIES IN 2019 », 05/03/2020,
<https://ti-ukraine.org/en/news/arma-reported-on-its-activities-in-2019/>

Committee to Protect Journalists, « Ukrainian investigative outlet Slidstvo.Info faces potential investigation for its reporting », 01/03/2020, <https://cpj.org/2020/03/ukrainian-investigative-outlet-slidstvoinfo-faces/>

U4 Anti-Corruption Centre, « Ukraine's High Anti-Corruption Court - Innovation for impartial justice », 03/2020, <https://www.u4.no/publications/ukraines-high-anti-corruption-court>

Human Rights Watch, « World Report 2020 – Ukraine », 14/01/2020, <https://www.ecoi.net/en/document/2022722.html>

Human Rights in Ukraine (Kharkiv Human Rights Protection Group), « Seventh Periodic Report of Ukraine on Implementation of the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment », 11/01/2020, https://www.ecoi.net/en/file/local/2033406/INT_CAT_CSS_UKR_42449_E.pdf

Transparency International, « Indice de la perception de la corruption 2019 », 2020, <https://transparency-france.org/actu/indice-de-la-perception-de-la-corruption-2019-de-transparency-international-il-y-a-urgence-pour-la-france-a-relancer-la-lutte-contre-la-corruption/>

Human Rights in Ukraine, “Damning ECHR judgement puts future of Ukraine’s lustration law in question”, 23/10/2019, <http://khpg.org/en/index.php?id=1571448787>

Freedom House, « Nations in Transit 2018 – Ukraine », 11/04/2018, <https://www.ecoi.net/en/document/1429174.html>

Human Rights in Ukraine, “Dramatic Acquittals in Trial over Odesa 2 May 2014 Riots”, 19/09/2017, <http://khpg.org/en/index.php?id=1505775298>

Human Rights Information Centre, “Two years after Odesa tragedy: What is the investigation progress?” 02/05/2016, https://humanrights.org.ua/en/material/2_roki_po_tomu_na_jakomu_jetapi_rozsliduvan_nja_odeskoji_tragediji_2_travnja

Réseau pour l'intégrité, « Agence nationale pour la prévention de la corruption – NACP », s.d., <http://www.networkforintegrity.org/fr/continents/l-europe/agence-nationale-pour-la-prevention-de-la-corruption-nacp/>

Think tanks, universités et centres de recherches

Centre of Policy and Legal Reform, “New presidential draft law on judicial reform: running in a circle », 23/06/2020, <https://pravo.org.ua/en/news/20874526-new-presidential-draft-law-on-judicial-reform-running-in-a-circle>

International Commission of Jurists (ICJ), « Between the Rock and the Anvil: Lawyers under Attack in Ukraine », 04/2020, <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2020/05/Ukraine-Between-the-rock-and-the-anvil-Publications-Reports-Mission-report-2020-ENG.pdf>

Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP), « Ukraine: Zelensky Chief Embroiled in Criminal Probe », 18/03/2020,
<https://www.occrp.org/en/daily/11852-ukraine-zelensky-chief-embroiled-in-criminal-probe>

IWANSKI Tadeusz, MATUSZAK Sławomir, "Government of experts in Ukraine", Centre for Eastern Studies (OSW), 30/08/2019,
<https://www.osw.waw.pl/en/publikacje/analyses/2019-08-30/government-experts-ukraine>

NILAND Paul, « Corruption et réformes en Ukraine : le bilan des années Porochenko », Fondation Jean-Jaurès, 27/05/2019, <https://jean-jaures.org/nos-productions/corruption-et-reformes-en-ukraine-le-bilan-des-annees-porochenko>

Centre of Policy and Legal Reform, "Judicial reform in Ukraine: Lifehacks for transitional states", 21/09/2018
<https://pravo.org.ua/en/news/20873279-judicial-reform-in-ukraine-lifehacks-for-transitional-states>

Ilko Kucheriv Democratic Initiative, « The fight against corruption in Ukraine: public opinion », 01/06/2018,
<https://dif.org.ua/en/article/the-fight-against-corruption-in-ukraine-public-opinion>

Ilko Kucheriv Democratic Initiatives Foundation, « Judiciary reform: public opinion poll, judges and experts surveys », 16/03/2015,
<https://dif.org.ua/article/judiciary-reform-public-opinion-poll-judges-and-experts-surveys>

DELCOUR DE TINGUY Anne et ARMANDON Emmanuelle, « Un an de crise en Ukraine : Rapport Final », Sciences-Po/CERI, 01/12/2014,
<http://www.sciencespo.fr/cei/sites/sciencespo.fr.cei/files/Ukraine-DAS-CERI-de%CC%81c-2014.pdf>

Ilko Kucheriv Democratic Initiatives Foundation (DIF), « The Ilko Kucheriv Democratic Initiatives Foundation (DIF) is an analytical and enlightening organization », n.d.,
<https://dif.org.ua/en/about>

Médias

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), "Ukrainian Special Anti-Corruption Prosecutor Resigns", 21/08/2020,
<https://www.ecoi.net/en/document/2037005.html>

UNIAN, "Chief anti-graft prosecutor quits in Ukraine", 21/08/2020,
<https://www.unian.info/politics/anticorruption-in-ukraine-sapo-chief-prosecutor-resigns-11120387.html>

LEBED Natalia, "All you need to know about Saakashvili's judicial reform", 112.ua, 06/08/2020,
<https://112.international/ukraine-top-news/all-you-need-to-know-about-saakashvilis-judicial-reform-53656.html>

GORCHINSKAYA Katya, « A brief history of corruption in Ukraine: the dawn of the Zelensky era », Eurasianet, 17/06/2020,
<https://www.ecoi.net/en/document/2031667.html>

Interfax, « Bribe of \$6 mln offered for closing criminal case involving ex-minister Zlochevsky – NABU director », 13/06/2020,
<https://en.interfax.com.ua/news/general/668581.html>

GORCHINSKAYA Katya, « A brief history of corruption in Ukraine: the Poroshenko Era », Eurasianet, 11/06/2020,
<https://www.ecoi.net/en/document/2031515.html>

Reuters, « Georgian ex-President Saakashvili toasts appointment to Ukraine reform role », 07/05/2020,
<https://www.reuters.com/article/us-ukraine-politics-saakashvili-idUSKBN22J3C8>

Ukrinform, « Verkhovna Rada dismisses Prosecutor General Ruslan Riaboshapka », 05/03/2020,
<https://www.ukrinform.net/rubric-politics/2890740-verkhovna-rada-dismisses-prosecutor-general-ruslan-riaboshapka.html>

Reuters, « Ukraine constitutional court says scrapping old Supreme Court was unconstitutional », 19/02/2020,
<https://www.reuters.com/article/us-ukraine-politics-court/ukraine-constitutional-court-says-scrapping-old-supreme-court-was-unconstitutional-idUSKBN20D2B5>

Ukrinform, "Ten facts about judicial reform", 19/04/2019,
<https://www.ukrinform.net/rubric-society/2684645-ten-facts-about-judicial-reform.html>

Radio Free Europe/Radio Liberty, « Poroshenko Proposes New Anti-Graft Bill After Court Annuls 2015 Law », 28/02/2019,
<https://www.rferl.org/a/ukraine-s-constitutional-court-annuls-legislation-on-illegal-enrichment/29795698.html>

112.ua, « Who is corruptionist Nasirov, reinstated as Ukraine's State Fiscal Service chief? » 12/12/2018,
<https://112.international/article/who-is-corruptionist-nasirov-reinstated-as-ukraines-state-fiscal-service-chief-35060.html>

La Croix (Source : AFP), « Dans les prisons d'Ukraine, des conditions désastreuses et peu de progrès », 31/07/2018,
<https://www.la-croix.com/Monde/prisons-Ukraine-conditions-desastreuses-peu-progres-2018-07-31-1300958844>

InterfaxUkraine, « Moldovan president denies political asylum to Judge Chaus », 06/10/2017,
<https://en.interfax.com.ua/news/general/453311.html>

Le Monde, « En Ukraine, les malheurs des révolutionnaires au volant », 30/01/2014,
https://www.lemonde.fr/europe/article/2014/01/30/ukraine-la-revolution-au-volant_4357361_3214.html

112.ua, "Natalia Lebed", s.d.,
<https://112.international/profiles/natalia-lebed-1029.html>

Blogs

KHRUSHCH Vasyl, « Reform can make the justice system "hand-made" », Blog Interfax Ukraine, 21/08/2020,
<https://en.interfax.com.ua/news/blog/682726.html>

Autres sources

Wikipedia (en anglais), « Prosecutor General of Ukraine », m. à j. le 12/05/2020, https://en.wikipedia.org/wiki/Prosecutor_General_of_Ukraine